

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 24 février 2022

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire (prolongation jusqu'au 31 juillet 2022) et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt-deux **le 24 février, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Eric MARTELLIERE

Date de la convocation : Nombre de membres en exercice : 26

02 février 2022

Membres présents :

Date de la réunion :

24 février 2022

Titulaires : Annick BARRÉ, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE

Suppléants : José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN, Eric BARDET suppléant de Nelly ANTOINE, Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

Pouvoirs :

Jean-Michel DEZELU a donné pouvoir à Gérard CHOPIN
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Marie-Agnès FERET
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Christophe THORIN a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI

N°06.2022

Objet de la délibération :

**Administration Générale –
Fédération Nationale des
Centres de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale
(FNCDG) – Cotisation 2022**

Membres titulaires excusés : Nelly ANTOINE, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Claude DENIS, Jean-Michel DEZELU, Corinne GARCIA, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux, excusée.
Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme, excusé.

Anne-Marie THEVENET a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41) adhère à la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG).

L'objectif majeur de la FNCDG est d'assurer un relais, au plan national, auprès des pouvoirs publics pour tous les sujets relevant de la compétence des centres de gestion.

A ce titre, pour assurer le fonctionnement de la FNCDG, les centres de gestion adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Cette cotisation est égale au résultat du produit suivant :

nombre d'agents (effectif des électeurs inscrits sur les listes des CAP pour les catégories A, B, et C – Elections professionnelles de décembre 2018) multiplié par un « montant agent » voté en assemblée générale par la FNCDG.

Au cas particulier du CDG41, le nombre d'agents servant de base au calcul est de 3 790.

Pour mémoire, il était de 4 447 pour les élections de décembre 2014.

Il est précisé que le nombre d'agents servant au calcul de la cotisation est figé jusqu'aux prochaines élections professionnelles.

Pour l'année 2022, le « montant agent » voté par la Fédération est de 1,50 €/agent, montant identique aux années précédentes.

La cotisation, pour l'année 2022 s'élève donc à 5 685,00 €, montant identique à l'année 2021.

Les modalités possibles de versement sont les suivantes :

- un seul versement,
- deux versements
le 1^{er} versement avant le 30 avril 2022
le 2^{ème} versement avant le 30 septembre 2022

Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver le versement, au profit de la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG), de la cotisation due au titre de l'exercice 2022, pour un montant de 5 685,00 €,
- d'approuver le règlement de cette cotisation en un seul versement,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 24 février 2022

Publié ou notifié le : 3 mars 2022
Exécutoire le : 3 mars 2022

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE

Le Président,

Eric MARTELLIERE